

FORMULAIRE RELATIF AU CHOIX DE L'IMPOSITION SCOLAIRE

Nom et adresse du propriétaire		Adresse de la propriété
		Matricule

En vertu de la Loi sur l'Instruction publique (art. 302 à 353), tous les propriétaires de lots vacants ou construits, résidents ou non, sont soumis au paiement de la taxe scolaire. Afin de vous imposer correctement, veuillez remplir ce formulaire et nous le retourner dans les plus brefs délais.

Avis pour fins d'imposition scolaire

En tant que propriétaire foncier demeurant sur le territoire du Centre de services scolaire Harricana (CSSH) et du Centre de services scolaire Western Québec (CSSWQ), vous devez exercer votre droit d'acheminer vos taxes scolaires au centre de services scolaire de votre choix.

Le choix relatif à l'imposition de la taxe scolaire se fait par un avis avant le 1<sup>er</sup> avril au centre de services scolaire en faveur duquel le choix a été fait. Ce choix est valable à compter du 1<sup>er</sup> juillet de l'année scolaire suivante.

Nom du ou des enfants	École

Si vous n'avez pas d'enfants inscrits à l'une des écoles du CSSH ou du CSSWQ, vous pouvez être imposés par le centre de services scolaire de votre choix. Veuillez compléter ce formulaire afin de faire un choix et nous le retourner avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours.

Je choisis de payer mes taxes scolaires à :

Le Centre de services scolaire Harricana

Le Centre de services scolaire Western Québec

Année d'imposition

20\_\_ - 20\_\_

J'atteste que les renseignements donnés sont exacts.

Signature du ou des propriétaires : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_